

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 28 juin 2023
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2023
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations et réponses de la Municipalité
6. Informations des Commissions et Délégations
7. Élections des membres du Bureau, de la Commission des finances et de gestion
8. Nomination à la Commission des routes et à la Commission ad-hoc pour le règlement communal sur les émoluments et les contributions en matière de polices des constructions
9. Préavis municipal 06/2023 concernant les comptes et la gestion 2022 :
 - 9.1. Rapport de la Commission de gestion
 - 9.2. Rapport de gestion 2022, comptes 2022 et discussion
 - 9.3. Adoption du rapport de gestion
 - 9.4. Adoption des comptes 2022
10. Préavis municipal 03/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'497'200.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération du trafic – mobilité douce
11. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil
12. Divers.

Le Président, M. Luc Wolfensberger, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à M. le Syndic, aux Conseillers municipaux et à la Boursière.

1. Appel des membres du Conseil communal

Conseil communal : sur 48 membres élus, 37 sont présents au début de la séance, 9 excusés (Mmes Arruda et Gonthier et MM. Dehaynin, Faillétaz, Kaltenrieder, Luyet, Sharif, Van Beneden et Williams). 2 membres sont absents (MM. Flesher et Vazquez, ce dernier uniquement au début de séance).

Le quorum de 25 est atteint. La majorité absolue est fixée à 19.

Municipalité : M. Wohlschlag, Mmes Ansermet, Decurnex Gonzalez et Helmers et M. Lowe présents.

Huissier : M. Shabani présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h24.

2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 28 juin 2023

Le Président propose les modifications suivantes :

- Le point 2 « Assermentation » est repoussé au mois d'octobre.

- Le point 9 devient le point 8 ; il est nouvellement libellé « Nomination à la Commission des routes et à la Commission ad-hoc pour le règlement communal sur les émoluments et les contributions en matière de polices des constructions ».

*Arrivée de M. Vazquez à 19:25.
La majorité passe à 20.*

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité (il apparaît tel quel en page 24).

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2023

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président indique qu'il y a eu les modifications suivantes :

Demande de modification de M. Wohlschlag

Page (P) 3, point 5, 2^{ème} paragraphe : en remplacement de M. Januzaj et des prestations faites par des mandataires externes, ...

Demande de modification de Mme Giger

P. 8, 6^{ème} paragraphe : Mme Giger a entendu la question « qu'est-ce qui a changé par rapport au ... ».

Demande de clarification de M. Flesher

P. 9, 3^{ème} paragraphe : M. Flesher indique avoir lu qu'il y a eu une votation sur la convention de fusion qui a été présentée au Conseil communal. Founex a voté contre la fusion sur la base de ce préavis

Demande de clarification de M. Fritsché

P. 13, point 10, 5^{ème} paragraphe : M. Fritsché parle du diagnostic de départ. D'abord, on parle d'une route de transit ; il s'agit du 3^{ème} axe de Terre-Sainte hors cantonale. Il y a la RC 1, la RC 2 et le seul autre axe horizontal qui traverse Commugny ... sur cet axe que sur les autres routes communales.

P. 14, dernier paragraphe (modifications sur la page 15) : Il en vient au plan de situation... . En ce qui concerne la modération du trafic, ... par rapport à la route existante pour permettre de marquer le carrefour et faire baisser la vitesse. Beaucoup de piétons..., ce plateau permettra de faciliter et sécuriser leur traversée. L'arrêt de bus réalisé

P. 15, 1^{er} paragraphe : Il est prévu de Au vu de l'importante végétation..., l'éclairage sur ce secteur sera complété par la mise en place de bornes avec éclairage indirect de dernière génération LED.

P. 15, 2^{ème} paragraphe : Au niveau de la qualité de la route, ... Trois couches d'enrobés sont prévues, avec un tapis de type... .

P. 16, 6^{ème} paragraphe : Il est également difficile de couper le trafic de transit. Il s'agit majoritairement d'un trafic de transit local. L'axe est beaucoup utilisé et il est difficile de le fermer.

P. 18, 1^{er} paragraphe : M. Fritsché indique que cela englobe la phase d'accompagnement, la sélection des arbres, les **soumissions, les plans de plantation** à faire, le suivi Il pense que l'on pourrait vivre sans **les deux zones de rétrécissements latéraux** courts sur les deux parties externes.

P. 18, 4^{ème} paragraphe : M. Fritsché cite la nouvelle La directive ajoute que « **ceci** permet, ... ».

Demande de modification de M. Lowe

P. 20, dernier paragraphe : M. Weisskopf précise que sa motion d'ordre ... le préavis car on **est** dans

P. 23, 5^{ème} paragraphe : M. Lowe indique qu'à la route de Marnex, ... introduit des **palplanches** afin... .

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023 est approuvé par 31 voix pour, 0 contre et 7 abstentions. Les Conseillers communaux absents à la séance du 8 mars 2023 se sont abstenus.

4. Informations du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les éléments suivants :

- Démission de M. Laurent Barbé et de Mme Valérie Malagoli. Ils seront remplacés par MM. Olivier Sibuet et Christian Vögeli qui seront assermentés le 4 octobre 2023.
- Nomination aux groupes de travail pour l'étude du projet de fusion :

GT 1 - Finances communales : M. Lucien Facchin

GT 2 - Règlements, tarifs, taxes, émoluments et archives : M. Nicolas Reichmuth

GT 3 - Informatique : M. David Owen

GT 4 - Identité régionale, armoiries, associations : Mme Nadine Giger

GT 5 - Autorités communales, administration, ressources humaines : M. Thibault Claris

GT 6 - Propriétés communales : M. Guillaume Gilliéron

GT 7 - Services industriels : M. Fabien Van Beneden

GT 8 - Environnement, urbanisme, police des constructions, routes : Mme Karine Gillet.

Élection au sein du Comité de pilotage : M. Samir Vora (élu lors de la séance du Conseil du 8 mars).

- La sortie du Conseil communal aura lieu le samedi **4 novembre 2023**.
- Les documents de séance sont publiés sur le site de la Commune une semaine avant la séance.
- La manière dont les documents du Conseil apparaissant sur le site internet est détaillée (procès-verbaux, préavis, classés par date de séance) ; il est aussi possible d'accéder à la liste des commissions et des conseillers et aux rubriques contenant les comptes et le budget.
- Dans le SharePoint, les documents liés aux séances sont accessibles dans l'onglet « Documents pour le Conseil », rangés par date de séance. Dans le dossier « Microsoft 365 » se trouvent des documents explicatifs (premiers pas, réservation de salle de réunion, création de Teams). Les présidents de commissions trouveront également les fiches de vacation et le modèle pour les rapports.
- Les emails envoyés à des adresses génériques (bureau@commugny.ch ou presidence@commugny.ch) à partir d'adresses privées ou hors du système @commugny.ch ne sont pas distribués. Dans de tels cas, il s'agit d'utiliser une adresse email nominative.

- Le Canton publie un aide-mémoire pour les autorités communales détaillant notamment les droits de proposition des conseillers communaux (<https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire/autorites/droit-de-proposition-des-conseillers-communaux-ou-generaux>). Les différents droits de proposition sont listés : postulat, motion, projet de règlement ou de décision, interpellation, question simple ou vœu et pétition. Le Président demande si les Conseillers souhaiteraient obtenir une présentation de ces outils car il y a eu une proposition du Canton. Le Président constate que des Conseillers sont intéressés et que cela pourra être planifié lors d'une séance peu chargée.
- La réponse d'Arsco SA à la demande des Présidents et Vice-présidents des Conseils communaux du 14 février dernier relative à l'inclusion des Conseils communaux dans l'Assemblée des actionnaires est projetée. Le courrier indique que les actionnaires et les administrateurs d'Arsco SA sont ouverts à la requête, mais qu'ils leur incombent de vérifier les aspects juridiques et politiques qui en découlent avant de pouvoir transmettre plus d'information.
- Les résultats des votations du 18 juin 2023 sont présentés. Deux jeunes de la Commune ont aidé au dépouillement.

5. Informations et réponses de la Municipalité

M. Wohlschlag, Syndic, aborde les éléments suivants :

- **Ressources humaines** : depuis le 1^{er} mai, Mme Santos Da Costa travaille à 40%. Elle œuvre principalement au service technique mais participe également à ce qui a trait à l'événementiel. Elle augmentera son taux à 100% dès le 1^{er} juillet. M. Das Neves, 2^{ème} secrétaire adjoint a commencé le 1^{er} juin, il deviendra 1^{er} secrétaire adjoint dès le 1^{er} septembre. Mme Joss commencera le 1^{er} octobre à 70% en qualité de Boursière, elle effectue déjà des heures en collaboration avec la Boursière actuelle.
- **Décharge des Tattes** : une réponse a été reçue le 10 mai de la Présidente du Conseil d'Etat ; elle a été transmise aux délégués Mme Naegeli et M. Faillétaz. Cette réponse mentionne notamment que concernant le site des Tattes-de-Bogis, une décision a bien été prise par le Conseil d'Etat. Toutefois, elle ne couvre à ce stade que l'entrée en matière pour mener une procédure de plan d'affectation cantonal valant permis de construire. Le site répond à la clause du besoin, il est retenu comme prioritaire dans la planification cantonale. Actuellement, le projet est encore en phase d'élaboration et des analyses se poursuivent. Les questions légitimes posées trouveront leur réponse dans le rapport d'impact sur l'environnement. Le projet devrait ensuite faire l'objet d'un examen préalable détaillé par les services cantonaux. A son issue, les services de l'Etat pourront répondre précisément aux questions posées, à priori durant le 1^{er} trimestre 2024. Ensuite, le public sera informé de manière circonstanciée. En outre, la Direction générale de l'environnement a pris contact avec les services concernés du Canton de Genève afin d'assurer la coordination intercantonale nécessaire en matière de gestion des déchets et de protection de la biodiversité. Les résultats sont attendus pour l'automne. Ce point permet de répondre à l'une des questions de Mme Dittli-Lemoing (voir point 11).
- **Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV)** : elle a été mise en votation auprès des deux associations faîtières de communes. Le 22 juin, les communes membres de l'AdCV (69) l'ont acceptée à 83% ; le 27 juin, les communes membres de l'UCV (278/300) l'ont acceptée à 84,8%. Le Conseil d'Etat va soumettre ce texte au Grand Conseil cet automne (l'entrée en vigueur prévue de la NPV est pour début 2025). Il conviendra ensuite de déterminer si cela prendra la forme d'un contre-projet à l'initiative SOS Commune et, le cas échéant, si cette dernière est retirée ou maintenue ; dans ce dernier cas, elle sera alors soumise à un vote populaire.

Mme Decurnex Gonzalez communique les prochaines festivités :

- **1^{er} août** : en collaboration avec l'Amicale. Un flyer avec le programme sera prochainement distribué.

- **Amicale des pompiers de Commugny** : elle devient l'Amicale de Commugny, avec des statuts modifiés permettant désormais à toutes les personnes intéressées de devenir membre ou bénévole. Ils sont à la recherche de personnes intéressées à s'engager ; toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Commune.
- **Fête au village** : elle se fera une année sur deux en raison du manque de bénévoles.

Mme Helmers aborde les points suivants :

- **Sortie des aînés** : a eu lieu le 7 juin. Sur 500 invitations envoyées, il y a eu 89 participants, accompagnants inclus. La participation exceptionnellement basse s'explique peut-être en raison du thème sportif de la sortie.
- **Semaine durable** : a eu lieu le 21 juin dans l'Établissement secondaire de Coppet. Un projet de balade EDD (éducation au développement durable) a été mis en place dont le but est de sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement sous l'angle citoyen. M. Lowe a accueilli une classe de 14 élèves ; il leur a présenté les changements urbanistiques entre 1970 et aujourd'hui. Ils ont ensuite visité deux exploitations agricoles du village et ont terminé leur visite dans les serres de permaculture.
- **Enclassements pour la rentrée scolaire 2023-2024** : les 8 classes de la Commune seront occupées. Le primaire comptera environ 1'400 élèves ; pour le secondaire, cela concernera 560 à 570 élèves.
- **UAPE** : les confirmations de placement ont été envoyées. Pour Commugny, les demandes ont été en principe satisfaites. Pour rappel, l'UAPE offre 84 places durant la journée. En cas de questions ou de doléances, il s'agit de s'adresser directement à l'APEJ.
- **ANF** : à la suite de leur installation, la question de l'utilité des anciens tableaux noirs s'est posée. Monsieur Manoury, président du comité de l'Écurie des Vues était à la recherche de mobilier et de matériel scolaire pour équiper une classe au Mozambique (initialement financé via un projet commun des écoles de Terre Sainte ; aujourd'hui, 12 classes supplémentaires sont prévues). L'inventaire ayant été fait, du mobilier inutilisé va être transmis, de même que les tableaux noirs.

Mme Ansermet communique les informations suivantes :

- **Zones 30km/h** : elles concernent la route de Marnex et le centre du village. L'examen des services et la légalisation sont à bout touchant pour la route de Marnex. Le choix des totems et des fournisseurs est en cours et la mise en place est prévue pour la fin de l'été. Concernant le centre du village, les intentions ont été expliquées à la Commission des routes et un préavis positif du Voyer a été reçu. Le projet entre dans la phase de légalisation ; l'installation est estimée pour la fin de l'été/début de l'automne. Malgré une procédure simplifiée, elle relève tout de même quelques obstacles (Canton, lenteurs administratives). Ce point permet de répondre à la question de M. Facchin (voir point 11).
- **Partie publique du chemin de la Foge** : la Commune a profité de la campagne de rafraîchissement des marquages piétonniers pour sécuriser davantage les piétons, en envisageant l'installation d'aménagements équivalents à ceux mis sur la route de Marnex. Le retour du Voyer est attendu. Ce rafraîchissement a été prévu au budget de cette année.
- **Travaux routiers** : ceux du chemin de la Fin viennent de débuter, les riverains ont été informés. Les travaux du Pont 110 ont commencé ; les interventions ont lieu en dessous de l'ouvrage et de nuit (rien de visible). Une sécurisation du site a été demandée car il y a eu des passages de véhicules forcés (déplacements des barrières) ; les piétons et les cyclistes peuvent, quant à eux, franchir le pont.
- **Route de Divonne (RC2)** : jeudi 22 juin, la DGMR a annoncé les travaux sur la route de Divonne, avec la pose d'un nouveau tapis phonoabsorbant les 8-9 juillet. Un tout ménage parviendra aux habitants. Le tronçon allant du croisement du chemin des Arrenny jusqu'au panneau de l'entrée du village sera fermé à toute circulation entre le vendredi 7 juillet, à 21h00, et le lundi 10 juillet, à 5h00. Les travaux de dégravage auront lieu le vendredi en journée ; la circulation sera maintenue de manière alternée, ensuite, l'accès sera fermé dès 21h/21h30. Des panneaux de déviation seront installés.
- **Éclairage public au chemin du clos** : en réponse à une question posée lors du dernier Conseil, il est précisé qu'il s'agit d'un des rares endroits où les raccordements électriques pour l'éclairage public sont

aériens. En cas de modifications, de lourds travaux d'enfouissement doivent être prévus, avec une réfection complète de la chaussée. En sus, le bas de la route se situe sur la Commune de Coppet. Ce tronçon n'est pas une priorité actuellement et, selon le plan de circulation, cet axe sera réservé à la mobilité douce ; les usagers sont ainsi encouragés à s'équiper durant la nuit.

M. Lowe aborde les éléments ci-après :

- **PACom** : le Canton a répondu en deux phases. Un projet non finalisé a été reçu, puis la version définitive de l'examen préalable a été transmise le 14 mai, avec 4 mois de retard. Le retour était assorti de nombreuses pages de commentaires/demandes de modifications. Un rendez-vous a été pris avec le service des urbanistes du Canton pour obtenir des explications. Un gros travail a été fourni, toutefois, certaines justifications n'ont malheureusement pas été entendues. Le dossier est retravaillé pour inclure les modifications avant la mise à l'enquête, ce qui était initialement prévu pour le mois de juin mais qui aura finalement lieu à la fin de l'été. À ce moment, il sera possible de consulter les documents.
- **Procédure simplifiée pour les pompes à chaleur** : le Canton a tout récemment décidé de changer la loi demandant une autorisation pour installer une pompe à chaleur (uniquement pour les pompes à chaleur air/eau ou air/air). Il ne sera plus nécessaire de soumettre les travaux à autorisation, l'annonce des caractéristiques techniques, à l'équivalent de la procédure prévue pour la pose de panneaux solaires, sera suffisante (pour autant que les critères soient remplis). La Commune va s'adapter en interne pour être prête à accepter, dès le 1^{er} août, les premiers dossiers allégés.
- **Radar sur la route de Divonne** : à la suite de sa réinstallation, des données vont maintenant pouvoir être récoltées afin de se déterminer sur d'autres éventuelles mesures à prendre. En réponse à la question de M. Kuhn (point 11), un nouveau radar a été commandé, son emplacement n'a pas encore été décidé. Quant au prix, il varie selon les options choisies entre 5'000 et 8'000 CHF par radar installé. La Commune envisage d'en acheter un second, une fois les emplacements efficaces décidés.
- **PECC** : le projet a démarré. Le retour du Canton est attendu et rien ne peut être signé avec le prestataire avant ce retour. Le Canton va subventionner la moitié du coût de la mise en place du plan. Celui-ci se déroulera en 2 volets : 1) un volet permettant de diminuer l'impact carbone des activités communales et 2) un volet incluant les habitants pour favoriser leur participation et leur engagement. Le plan, contenant une série d'actions définies via des réunions publiques, se déploiera sur trois ans. Le détail des démarches PECC et des subventions est projeté. Une réunion de lancement a été faite pour fixer les prochaines échéances. La Commission de l'environnement sera informée et une première réunion permettra de fixer la vision et les objectifs du plan. Ensuite, la Municipalité fera le même exercice. Puis, une séance sera prévue avec la population, à priori le 20 septembre ; le but est de récolter les idées d'actions. Le plan pourra ensuite être présenté en décembre.

M. Gonthier demande si une intervention financière de la Commune est prévue au niveau des projets de la population.

M. Lowe indique que ceci sera discuté lors de la démarche participative ; les habitants viendront avec leurs propositions et la Municipalité verra les actions qui peuvent être menées pour accélérer le processus. Sur cette base des actions concrètes seront fixées ; par exemple, cela pourrait prendre la forme d'une subvention pour obtenir un conseil d'ingénierie.

- **Tableau des préavis en cours** : un tableau réactualisé est projeté. En termes de nouveauté, s'est ajouté le plan TP (fonds d'investissement de la Région pour améliorer les transports publics).

6. Informations des Commissions et Délégations

Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ

Mme Gillet indique que le Conseil intercommunal a été convoqué pour une Assemblée ordinaire le 9 mai 2023 afin de se prononcer sur trois préavis (listés ci-après).

Communications du Comité directeur

- Lors des discussions sur le préavis 01/2023 (modification du règlement des UAPE concernant les plages de l'après-midi), il avait été relevé que l'impact de cette modification sur le coût pour les communes n'avait pas été estimé. Dès lors, cela a été fait : cette modification devrait majorer de 4.4% la participation pour les communes.
- Un Conseil intercommunal extraordinaire aura lieu en septembre pour statuer sur l'agrandissement de l'école de Mies qui devrait être prête pour la rentrée 2025.
- Les travaux de la piscine-patinoire avancent bien malgré quelques imprévus. Les terrassements sont terminés. Arsco SA a mandaté des étudiants de l'École hôtelière de Lausanne pour évaluer les attentes de la population locale quant au futur restaurant prévu dans ces locaux.

Préavis 02/2023 relatif aux comptes de l'APEJ 2022

Les résultats sont bons. Les coûts sont inférieurs de 5,9 % (13 % pour les communes) par rapport au budget escompté. Ceci est dû à une bonne maîtrise des coûts, au fait que, pour l'enseignement, des camps n'ont pas eu lieu (en raison du COVID), du mode de financement des repas (payés maintenant directement par les parents à la société Compass) et du fait qu'il y a eu moins de travaux d'entretien sur les bâtiments. Pour l'accueil de jour, la participation des parents (dépendante des revenus) a été plus élevée et plus de subventions ont été reçues par rapport aux autres années. La Commission de gestion de l'APEJ a recommandé de revoir la grille tarifaire pour l'accueil de jour et la procédure concernant les retards de paiement. Il faudrait également prévoir un règlement interne pour fixer des loyers équitables pour les bâtiments et locaux mis à disposition par les communes. Le préavis a été approuvé à l'unanimité.

Préavis 03/2023 relatif à la prise en charge des frais liés à la transformation du rez-de-chaussée du Collège des Rojalets

Le Collège des Rojalets doit être réaménagé pour répondre aux exigences de la DGEO, notamment pour créer des salles informatiques, des salles de dégagement et deux bureaux (pour la médiation et l'accueil école-famille). Ces aménagements du rez-de-chaussée nécessiteront de créer de nouveaux préaux couverts. Arsco SA a été mandaté pour réaliser les travaux dont les coûts s'élèveront à CHF 1'550'000. Le budget d'Arsco SA devra être augmenté pour prendre en charge les frais financiers et d'exploitation. Le calendrier de construction n'est pas encore déterminé mais dix-huit mois de travaux sont estimés. La mise en œuvre est espérée pour 2024. Le préavis a été accepté à une large majorité.

Préavis 04/2023 relatif à la reprise du personnel et des activités d'une crèche privée, ainsi qu'à des dépenses extrabudgétaires pour 2023

La crèche Easy Kids, située sur deux sites différents à Founex, offre 44 places d'accueil pour des enfants de 3 mois à 5 ans. Le gérant actuel souhaitait prendre sa retraite et remettre son activité. Il a approché l'APEJ ; la proposition arrivait au moment où le besoin en places de crèche était en augmentation (une lettre a été envoyée aux Municipalités pour les informer de ce besoin en début d'année). L'APEJ souhaite reprendre les activités afin de pérenniser les places. Cette solution permet une hausse de 30% du nombre de places gérées par l'APEJ, sans avoir à entamer un long processus de construction et de mise en conformité des locaux. La reprise évite une fermeture définitive de la structure. Le préavis prévoit une reprise du contrat de bail et des contrats des collaborateurs. L'enjeu financier pour 2023 est de CHF 740'000 (dont CHF 363'500 à la charge des communes). Par la suite, le budget annuel global estimé est de CHF 1'800'000/an (ce qui correspond au budget d'autres crèches gérées par l'APEJ). Les travaux de

rafraîchissement nécessaires seront effectués par le gérant avant la reprise par l'APEJ. L'entretien du bâtiment est à la charge du propriétaire du bâtiment. Le préavis a été accepté à une large majorité.

Divers

L'Association des parents d'élèves a revu le jour et a eu sa première séance le 16 mai 2023.

M. Gonthier souhaite avoir des précisions sur les salles de dégagements. Il demande si elles seront attenantes à la salle d'informatique.

Mme Gillet précise que ce seront des salles dans lesquelles les élèves pourront travailler au calme ou, alternativement, effectuer des travaux de groupe.

Délégation auprès du Conseil Intercommunal des SITSE

Un retour sur la séance du Conseil Intercommunal des SITSE du 8 juin dernier est projeté.

- Approbation des comptes 2022 suite à l'acceptation du préavis n° 250/2023 relatif aux comptes 2022.
- Une campagne d'entretien des regards eaux claires et eaux usées du réseau des SITSE sera lancée en 2023, suite à l'acceptation du préavis n° 251/2023 concernant une demande de crédit de CHF 163'000 TTC pour l'entretien de regards eaux claires et eaux usées sur l'ensemble du réseau d'assainissement intercommunal.

Comité de pilotage pour l'étude d'un projet de fusion

M. Vora informe qu'une première réunion des groupes de travail a eu lieu en avril dernier à Founex pour l'ensemble des communes. Des informations générales ont été fournies (méthodologie, axes de travail, support du Canton, échéances). Il a été convenu de repousser le début des travaux du fait de l'incertitude quant à la participation de deux communes. Dans l'intervalle, la commune de Tannay s'est déterminée. Les travaux devraient démarrer durant le dernier trimestre de l'année.

M. Peter demande si la subvention du Canton disparaîtra dans l'alternative où toutes les communes ne participent pas au projet.

M. Vora répond que ce n'est pas ce qui a été mentionné lors de la réunion.

M. Wohlschlag ajoute que ceci n'était pas prévu tel quel dans le préavis.

7. Élection des membres du Bureau, de la Commission des finances et de gestion

Le Président passe la parole à M. Vazquez, 1^{er} Vice-président, pour la nomination du Président.

Nomination du Président

M. Vazquez demande si des personnes se portent candidates ; tel n'est pas le cas.

M. Wolfensberger est élu par acclamation.

[Le Président, M. Wolfensberger, reprend la présidence de la séance].

Nomination du 1^{er} Vice-président et du 2^{ème} Vice-président

Le Président indique que les Vice-présidents actuels laissent volontiers leur place pour permettre à d'autres de rejoindre la vice-présidence. Il ajoute que les fonctions au Bureau incluent certaines responsabilités ; il détaille l'investissement attendu par les membres du Bureau (nombre de séances, projets à long terme discutés, nominations au sein des commissions). Il souhaite que l'un des vice-présidents se propose dans l'optique de reprendre la présidence en 2025, pour assurer la transition avec la nouvelle législature.

Se proposent :

- Mme Edivanda Mugrabi ;
- M. Samir Vora ;
- M. Peter Mac Avock.

Le Président propose une suspension de séance de 4 minutes.

La séance est suspendue de 20:35 à 20:39.

Après discussion, se proposent :

Mme Mugrabi, 1^{ère} Vice-présidente.
M. Mac Avock, 2^{ème} Vice-président.
M. Vora se retire.

Mme Mugrabi est élue 1^{ère} Vice-présidente par acclamation.

M. Mac Avock est élu 2^{ème} Vice-président par acclamation.

Nomination des Scrutateurs et des Scrutateurs suppléants

Les Scrutateurs ont un rôle durant le Conseil communal, ainsi que lors des votations, agissant en qualité de Vice-présidents du Bureau électoral, en charge de l'organisation, du dépouillement et de la saisie des résultats, conformément à la loi sur les droits politiques. Quant aux Scrutateurs suppléants, ils ont un rôle de remplaçant ; ils peuvent ainsi également intégrer le Bureau pour connaître son fonctionnement et être impliqués au niveau des projets.

Sont candidats : Mme Christine Bärtsch et M. Mark Williams.

Se proposent : M. Serge Vazquez et Mme Lisset Marzari.

Le Président propose une interruption de séance.

La séance est suspendue de 20:44 à 20:49.

Mme Marzari et M. Vazquez sont élus par acclamation en qualité de Scrutateurs.

Mme Bärtsch et M. Williams sont élus par acclamation en qualité de Scrutateurs suppléants.

Nomination des membres de la Commission de gestion

Le Président informe avoir reçu la démission de MM. Kaltenrieder et Mac Avock. Les trois membres restants, Mmes Schaerer et Pirrello et M. Claris, sont candidats.

Le Président précise le travail de la commission : étude de la gestion de l'année écoulée, 2 à 3 réunions en automne, une dizaine de séances au printemps.

Mme Stanescu et MM. Engels et Peter se proposent.
M. Peter indique se retirer.

Mme Stanescu et M. Engels sont élus par acclamation.
Mmes Schaerer et Pirrello et M. Claris sont réélus par acclamation.

Nomination des membres de la Commission des finances

Le Président informe avoir reçu la démission de Mme Kuchárik-Mengotti et de M. Laurent Barbé. Les trois membres restants, MM. Luyet, Schuler et Weisskopf, se portent candidats.

MM. Facchin et Peter se proposent.

MM. Facchin et Peter sont élus par acclamation.
MM. Luyet, Schuler et Weisskopf sont réélus par acclamation.

8. Nomination à la Commission des routes et à la Commission ad-hoc pour le règlement communal sur les émoluments et les contributions en matière de polices des constructions

A la suite de la démission de Mme Valérie Malagoli, un membre doit être élu à la Commission des routes.

M. Knoepfli est proposé par le Bureau.

Mme Giger et M. Stahl se portent candidats.

Le Président propose une interruption de séance.

La séance est suspendue de 20:57 à 20:59.

M. Knoepfli est élu par acclamation.

A la suite de la démission de M. Laurent Barbé, un membre doit être élu à la Commission ad-hoc pour le règlement communal sur les émoluments et les contributions en matière de polices des constructions.

M. Yannick Marzari est élu par acclamation.

9. Préavis 06/2023 concernant les comptes et la gestion 2022

Le Président demande aux conseillers l'autorisation de donner la parole à Mme Natacha Riccio, Boursière.

L'autorisation est accordée à l'unanimité.

Rapport de la Commission de gestion

M. Mac Avock lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion. Celle-ci estime que le budget communal a été bien géré durant l'année 2022 ; elle salue le travail accompli par l'exécutif. La commission demande la prise en compte effective des recommandations des années précédentes ainsi que des nouvelles. La commission, à l'unanimité, recommande d'accepter les comptes 2022 et de donner décharge à la Municipalité et à la Boursière. Elle recommande également d'accepter le rapport de gestion.

M. Wohlschlag parcourt le préavis. Il précise que l'on trouve un premier point d'impôt à CHF 305'000 et un second, en page 6, légèrement différent à CHF 287'936, ceci en raison de deux définitions de la valeur du point d'impôt. Le dernier correspond au point d'impôt péréquatif ; il y reviendra plus tard.

M. Wohlschlag passe en revue l'évolution des charges cantonales (en page 3) et relève qu'il y a beaucoup de volatilité dans les comptes. Après une petite accalmie, tous les postes repartent à la hausse à l'exception du ménage communal qui reste stable. À propos des écarts entre les budgets et les comptes, ceux-ci se rapprochent en 2022 (par rapport à 2020 et 2021). Par la suite l'intention est de proposer des budgets plus serrés pour diminuer ces écarts. Toutefois, s'ajoute l'influence de la péréquation et des charges, ce qui a un gros impact.

En page 5, M. Wohlschlag aborde l'évolution des revenus qui démontrent une excellente année. En observant cette évolution, on pourrait imaginer que la Municipalité ait été trop pessimiste avec le budget au niveau des revenus, seul l'avenir le dira. En termes de calcul du point d'impôt, le tableau récapitulatif en page 6 montre un point d'impôt comptable à CHF 287'936.

En page 7, M. Wohlschlag relève qu'au fur et à mesure des taxations, la commune reçoit les résultats. Les chiffres de 2021 sont indiqués car ceux liés aux taxations de 2022 ne sont pas encore disponibles. Sur 2021, il relève que les chiffres correspondent aux 85,36% des foyers fiscaux taxés ; 31% ne paient pas d'impôt communal sur le revenu. En 2021, cela concerne environ 500 foyers fiscaux qui ne payaient aucun impôt sur le revenu ; en 2020, le nombre s'élève à 535 foyers fiscaux. En analysant les tableaux, on remarque, qu'en cumulant les données sur lesquelles un impôt est perçu, on arrive à CHF 180 millions de revenus et CHF 1,2 milliard de fortune à Commugny.

M. Wohlschlag poursuit en indiquant que la Commune a eu des charges plus élevées que prévues, soit une hausse de CHF 2,8 millions par rapport à CHF 3,3 millions de revenus supplémentaires. Sur le surplus engendré, le 85% doit être reversé ; le surplus n'influence ainsi pas énormément le résultat final. Ceci crée toutefois un autre problème, car il en découle des acomptes à payer et des acomptes reçus liés aux revenus. L'an passé, la Commune a reçu rapidement les revenus. Cette année, le Canton a été moins pressé pour le versement, ce qui a un impact sur les liquidités de la Commune qui fluctuent davantage. L'an passé, du fait des liquidités importantes, une partie a été bloquée. Aujourd'hui, une certaine flexibilité est nécessaire, car le Canton tarde à verser les montants alors que la Municipalité doit commencer à verser ce qui est dû en lien avec l'an passé (liés aux actifs et passifs transitoires), ce qui équivaut à plus de CHF 2,3 millions.

En page 12, M. Wohlschlag aborde l'évolution des fonds de réserve. L'idée est de les dissoudre tant que la Commune a les moyens de le faire ; aujourd'hui, les finances sont suffisamment saines pour que la Commune se permette de les dissoudre au fur et à mesure. Il détaille le fonds de réserve sur les projets futurs (CHF 1'423'425). Quatre préavis y auront recours : la route de l'Église (CHF 430'000), le rafraîchissement des façades, fenêtres et boiseries de la Maison de commune (CHF 29'000), la couche de roulement du Pont 110 (CHF 70'000) et le câblage électrique de l'école (CHF 61'000). Une prévision de réduction de CHF 833'000 du fonds de réserve est ainsi prévue. En cas d'acceptation du préavis sur la Vy-des-Mores, CHF 500'000 supplémentaires seront utilisés. Finalement, il restera un peu plus de CHF 300'000 dans ce compte.

M. Wohlschlag aborde ensuite le tableau récapitulatif de la masse salariale, en page 15. Il relève qu'en 2022, celui-ci a toute son importance car ils ont eu des cas d'invalidité, de maladie et de service militaire. De ce fait, ils ont dû faire appel à des prestations externes, ce qui ne peut être compilé dans les comptes. Ce tableau permet de vérifier ce qui a été fait par rapport au budget alloué. Si la Commune est restée dans le budget alloué au niveau des salaires, les coûts liés aux prestations externes ont explosé.

M. Weisskopf a transmis la question suivante : sur la 1^{ère} page du préavis, il est indiqué une valeur du point d'impôt pour 2022 de CHF 305'461 ; en page 6, cette valeur passe à CHF 287'936. Les deux montants sont supérieurs à la valeur de 2021, ce qui semble annoncer des factures supplémentaires de la part du Canton.

En réponse à la question de M. Weisskopf, M. Wohlschlag détaille la différence entre les deux points d'impôt. Il précise qu'il s'agit de prendre le total des impôts et de le diviser par le nombre d'habitants. Ce qui change entre les deux calculs, c'est le montant pris au total. Ainsi, comptablement, les valeurs définies pour les communes sont liées aux impôts (influencés par le taux d'imposition) ; ces postes donnent un total de CHF 16'412'357, qui divisé par 2'989 habitants, abouti à un point d'impôt à CHF 287'936. Ensuite, pour la péréquation, le Canton reprend les chiffres de la Commune et inclut d'autres impôts, dont l'impôt foncier qui est celui qui « déforme » le plus le calcul. Ainsi, le montant total est plus élevé, ce qui donne, avec le même nombre d'habitants, une valeur du point d'impôt un peu plus élevée.

M. Weisskopf revient sur l'intérêt du point d'impôt et demande comment il est calculé au niveau de la péréquation. Il relève que, selon ses calculs, une augmentation de 15 à 20% du point d'impôt, entre 2021 et 2022, aurait pour conséquence un rectificatif du Canton sur la péréquation de l'ordre de CHF 1 à 2 millions par rapport aux acomptes.

M. Wohlschlag répond qu'au niveau du décompte provisoire reçu, il y a déjà CHF 2,6 millions de plus à ce jour, mais que cela provient des revenus supplémentaires.

M. Weisskopf relève que les deux exercent une influence, mais qu'il faut s'attendre à plus au niveau de l'intérêt du point d'impôt.

M. Wohlschlag passe au bilan et aux comptes.

M. Weisskopf souhaite savoir au niveau des comptes 2022 pourquoi les passifs transitoires se montent à CHF 2'704'062, ce qui représente une grande différence par rapport à 2021 (CHF 678'419). Quant aux actifs transitoires, ils se montent à CHF 627'583 (zéro en 2021). Il souhaite connaître l'impact, une fois ces actifs et passifs transitoires régularisés.

M. Wohlschlag relève qu'en 2021, il ne s'agissait pas d'un montant de zéro, mais qu'il y avait CHF 291'990 en raison d'un décalage au niveau de la mise en forme dans les comptes.

M. Wohlschlag répond que la différence est due au surplus de revenus, ce qui implique pour la Commune davantage de paiements à la péréquation. Le Canton envoie les acomptes en janvier ; dès cet instant, le montant à régler est connu. Au niveau de la facture sociale, ils vont devoir payer CHF 1,6 million de plus. Au niveau de la péréquation, on parle d'un million, soit au total, CHF 2,6 millions comptabilisés en transitoire. Ainsi, ce qui va être réglé est déjà comptabilisé dans les comptes. Au niveau des actifs transitoires, la Commune comptabilise ce que le Canton lui doit, mais qui n'a pas encore été effectivement réglé. La Commune est dépendante de l'échéance à laquelle le Canton veut bien la payer et les transitoires permettent de gérer les intervalles.

M. Weisskopf demande si la différence de CHF 2 millions apparaît dans les comptes.

Mme Riccio répond qu'à la réception du décompte provisoire 2022, elle passe une provision, ce qui permet d'éviter de mauvaise surprise.

M. Wohlschlag précise qu'au niveau des comptes par ordre administratif, ils fournissent désormais les commentaires aux conseillers ; ceux-ci sont mentionnés en bleu.

M. Wohlschlag conclut en résumant que la situation de la Commune est saine et stabilisée malgré une volatilité d'environ 75% du budget, pour rappel non géré par Municipalité, avec des revenus supplémentaires qui s'annulent au vu des charges supplémentaires qui en découlent. Il y a une différence entre le budget et les comptes d'environ CHF 1,2 million en raison, pour moitié, des revenus supplémentaires et, d'autre part, au niveau des charges, d'une gestion maîtrisée du ménage communal et d'une facturation moins importante de l'APEJ. Il y a une marge d'autofinancement positive pour la 2^{ème} année consécutive, ce qui permet de disposer de suffisamment de liquidités pour le ménage courant, avec la possibilité de financer des travaux de rénovation du patrimoine ainsi que de nombreux et importants travaux de réfection et de sécurisation des routes. Toutefois, la gestion des liquidités n'est pas évidente en raison du décalage des factures provenant du Canton.

Le rapport de gestion est accepté à l'unanimité.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

La décharge à la Municipalité, à la Boursière, ainsi qu'à la Commission de gestion est acceptée à l'unanimité.

Le préavis municipal 06/2023 est approuvé à l'unanimité.

10. Préavis 03/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'497'200.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération du trafic – mobilité douce

Le Président demande aux conseillers l'autorisation de donner la parole à M. Fritsché, ingénieur au sein du cabinet Bovard & Fritsché SA.

Le droit de parole est accordé à l'unanimité.

Mme Ansermet indique que M. Fritsché va communiquer les changements liés au préavis.

M. Fritsché indique qu'au niveau des zones d'approche, ils ont supprimé les modérations ; elles ont été remplacées par des pôles cônes. Ils ont fait de même avec la partie Est du projet (côté route de Coppet), les chicanes ont été supprimées et le système actuel rétabli. Quant à la partie centrale, la largeur du cheminement de mobilité douce est prévue avec un gabarit de 2,50m, séparé des zones de circulation par une bande de végétation, notamment aux abords du secteur de l'école et du Parc Marguerite. Ils ont fait une refonte complète du principe de plantation dont une forte diminution des plantations au niveau de la zone du Parc Marguerite.

Mme Alonso, Présidente de la Commission des routes, indique que les membres de la commission sont à l'unanimité d'accord avec les travaux prévus ; ils recommandent d'accepter le préavis 03/2023.

M. Weisskopf, Président de la Commission des finances, indique que la Commune dispose des moyens financiers pour financer les charges résultant de ce préavis. Au vu des travaux menés, la Commission des finances, à l'unanimité des membres, recommande d'accepter le préavis municipal 03/2023.

M. Stahl demande s'il serait possible de prévoir un trafic à sens unique sur cette route. En sus, il relève que le carrefour vers la laiterie est dangereux, il propose que les personnes qui se dirigent vers Founex fassent un détour en ne passant pas en dessous de l'école.

M. Fritsché indique que ce qui ressort du constat fait lors de l'étude du projet et du concept de circulation est le fait qu'il s'agit d'un axe de transit indéniable en direction de Nyon via les Rojalets pour les communes de Terre Sainte. Il est difficile de lutter contre ce trafic de transit. Si un sens unique est instauré, il y a un

risque que la vitesse des automobilistes augmente, car il n'y aura plus de véhicules venant en face et il y aura un report sur d'autres routes dont la route cantonale.

Mme Dittli-Lemoing ajoute que ce ne sera pas le cas si le tronçon passe à 30km/h.

M. Fritsché répond qu'il y aura un report du trafic sur d'autres axes ; il pense notamment aux automobilistes qui se dirigent vers le complexe scolaire des Rojalets. Le principe choisi a été de maintenir le trafic de transit tout en le calmant et le fluidifiant, car il est possible de faire cohabiter toutes les mobilités.

M. Vazquez questionne le coût au kilomètre du tronçon. Il demande si autant d'efforts seront déployés sur d'autres routes communales et si la Commune dispose de la capacité financière à mener de tels projets sans augmentation importante du point d'impôt.

M. Wohlschlag répond qu'il ne s'agit pas d'une simple réfection. Des mesures sécuritaires sont prises, un trottoir sera ajouté, l'aménagement d'une partie proche du Parc Marguerite sera réalisé, ce qui aurait dû être fait à l'époque et la géométrie de l'arrêt de bus sera refaite, car aujourd'hui, il n'est pas conforme. Pour toutes ces raisons, le coût est plus élevé par rapport à d'autres routes où l'entier n'est pas refait.

M. Fritsché complète en précisant que la RC2 a été complètement refaite, de même que la RC6, la route de l'Église et la route de Founex. Il n'y a plus beaucoup de routes publiques qui devront faire l'objet de réfection. Une grosse partie des investissements a déjà été faite par rapport à ce qui a été identifié dans le schéma directeur.

M. Knoepfli mentionne qu'il est indiqué que la route actuelle fait 4m20 de large. Après avoir été mesurer de son propre chef, il n'a pas trouvé une largeur de 4m20. En sus, il s'inquiète de lire que la route sera mise à 4m20 car il est difficile de croiser.

M. Fritsché répond que la séquence d'approche, côté route de Genève, conservera son gabarit actuel de 4m20. Il sera possible de croiser sur certaines portions mais pas partout.

M. Knoepfli renchérit en indiquant qu'il n'est pas possible de croiser sur une route à 4m20 de largeur si un camion doit le faire avec une voiture, cela bloquerait la route. Il demande pour quelle raison un radar et une zone 30km/h ne sont pas installés, ce qui permettrait de garder l'essentiel de la route actuelle sans faire des fioritures de trottoir et d'éléments de fausse sécurité. Il relève que sur la route de Coppet, si l'on souhaite croiser, il est nécessaire d'utiliser le trottoir.

M. Lowe indique, en lien avec la mention du radar, qu'environ 85 % des voitures ne respectent pas les vitesses (chiffres, encore non vérifiés, liés à un radar installé à l'entrée du village) ; le radar n'est ainsi pas l'unique objet qui permet un ralentissement de la vitesse.

M. Fritsché précise que la portion de 4m20 de largeur se situe du côté de la route de Genève, elle ne sera pas modifiée ; étant actuellement déjà d'une largeur de 4m20, cet état de fait ne péjorera pas le trafic. Le reste des portions offre une chaussée d'un gabarit de 5m à 5,20m, ce qui permettra un croisement d'un véhicule et d'un poids lourd, avec un empiètement sur le trottoir si nécessaire. Le tout ne péjorera pas la situation actuelle.

M. Stahl demande s'il s'agira d'un vrai trottoir ou d'un trottoir à débordement. Il questionne la cohabitation des enfants avec les voitures et se demande s'il est judicieux que celles-ci utilisent le trottoir pour croiser. Il se demande, juridiquement parlant, comment se réglera un accident impliquant une voiture débordant sur un trottoir en cas de choc avec un passant.

M. Fritsché répond que le gabarit à disposition de la chaussée ne permet pas la mise en place d'un vrai trottoir, mais uniquement d'un trottoir semi-franchissable sur les deux zones d'approche. Des pôles cônes seront ajoutés le long du trottoir semi-franchissable à intervalle régulier afin que les franchissements du trottoir pour les mouvements de croisement se fassent à une vitesse adaptée et pour empêcher de rouler de manière continue sur le trottoir ; c'est le meilleur compromis trouvé pour faire cohabiter tout le monde. Sur la partie centrale, où se concentre la zone d'activité liée à l'école et au Parc Marguerite, ils ont décidé de faire un cheminement de mobilité douce d'un gabarit de 2,50m séparé des zones de circulation par une bande de végétation. Sur plus de la moitié de la Vy-des-Mores, les piétons chemineront en sécurité et de manière séparée de la chaussée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme Panetto relève qu'avec les travaux, la hauteur de la route va être légèrement modifiée ; elle se questionne quant à l'évacuation des eaux.

M. Fritsché répond que l'actuel tapis s'était abaissé avec le temps. Avec la nouvelle route, qui sera entièrement refaite, toute l'eau sera redirigée du côté du trottoir, à l'exception du tronçon du côté de la route de Genève où l'eau va couler en direction de la zone agricole.

M. Schuler propose 3 observations : 1) il s'agit d'un projet complexe dans un contexte difficile, celui-ci doit être étudié de manière sérieuse ; 2) au niveau de la partie critique (passage d'écoliers), il estime qu'il y aura un aménagement relativement fonctionnel et plaisant ; 3) la réflexion finale le mène à penser que l'on aboutit à un compromis coûteux. Le projet comporte de bons éléments même s'il a de la sympathie pour le sens unique. Toutefois, il estime que les tarifs sont justifiés par rapport aux travaux qui vont être réalisés mais le Conseil doit être à l'aise avec le choix proposé.

M. Knoepfli revient sur le changement des lampadaires. Il estime que les économies d'énergie se feront au niveau des ampoules et non au niveau du changement des lampadaires, ce qui revient à dépenser de l'énergie grise et des deniers publics.

M. Wohlschlag précise que M. Knoepfli a écrit un courrier à l'issue du dernier Conseil communal. Une réponse circonstanciée a été reçue de la part d'un expert ; elle sera transmise à M. Knoepfli. Beaucoup d'arguments sont contestés. Les lanternes actuelles ne proposent pas un éclairage conforme. Certes, Coppet a choisi un éclairage avec des lanternes, mais si Commugny continue avec ceci, ce sera décoratif. Aujourd'hui, il est difficile de satisfaire aux exigences avec des lanternes. Le remplacement offrira de nombreux avantages : ajout des nouveaux lampadaires à la gestion centralisée de l'éclairage, changement facilité des lampes LED par le personnel communal avec un envoi en maintenance si nécessaire. Il rejoint M. Knoepfli sur le fait qu'esthétiquement, le choix peut être questionné mais il s'agit d'une question de goût.

M. Fritsché ajoute que pour effectuer les travaux, les mâts devront être déposés avec des coûts liés à la dépose et la nouvelle pose. Le fait de tirer des câbles génère des coûts relativement importants par rapport à l'achat de nouveaux lampadaires. Les mâts actuels ont été posés en 1993 ; les ampoules ne sont plus adaptées aux nouvelles normes. En outre, de manière générale, lorsqu'une route est requalifiée, l'éclairage est changé.

M. Knoepfli n'est pas satisfait ; il se demande pourquoi Coppet et Tannay arrivent à garder leurs lanternes alors qu'ils font face aux mêmes problèmes. Il continue de penser que les changements d'ampoules permettraient des économies.

Mme Dittli-Lemoing estime qu'il y aurait moins de problème si la route passait à sens unique avec une zone 30 km/h, ce qui permettrait à tout le trafic de passer.

M. Gilliéron relève que la question du sens unique a été longuement discutée à la Commission des routes. M. Fritsché a donné de bons arguments contre cette option. Le nouveau projet n'apportera pas de grands changements : le gabarit restera identique, un trottoir sera ajouté, les éléments nécessaires seront sécurisés et des parkings seront faits. Le Conseil devra toutefois être en accord avec le prix mais pour des raisons de sécurisation, il est utile de refaire la route.

M. Facchin a l'impression que l'on cherche à maintenir deux voies, tout en gardant une grande sécurité, mais vu la largeur de la route, il trouve que l'on est dans une impasse. Il estime qu'il y a un peu de précipitation et que le Conseil est poussé ce soir.

M. Gonthier demande si le nombre de camions passant par la Vy-des-Mores est connu et s'il serait possible de limiter le trafic des poids lourds sur cette voie, ce qui réduirait les soucis sécuritaires. Toutefois, se pose la question des camions qui livrent les entreprises sises sur la route. Alternativement, il demande si des ralentisseurs pourraient faire l'affaire car dans les villes, ils sont très efficaces.

M. Wohlschlag réplique que ces chiffres sont connus. Il relève qu'il sera difficile d'obtenir l'unanimité sur ce projet car il est discuté depuis de nombreuses années. Il ne souhaite pas ouvrir un nouveau débat par rapport à la question du sens unique. Tout le trafic empêché de passer sur la Vy-des-Mores sera reporté sur d'autres routes, qui elles sont déjà engorgées. La Commission des routes a beaucoup travaillé sur le projet, elle s'est prononcée ; il propose d'écouter ceux qui ont fait le travail d'analyse.

M. Schuler demande ce qu'il se passera si le préavis est refusé.

Le Président répond que le préavis peut être soit accepté, soit refusé ; dans cette alternative, le projet ne se fera pas mais il est possible d'imaginer que la Municipalité revienne ou non avec un nouveau projet. Il est également possible d'amender le préavis.

Le préavis municipal 03/2023 est approuvé par 25 voix pour, 12 voix contre et 0 abstention.

11. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil

Question de M. Kuhn

M. Kuhn s'enquiert à propos du terrain de pétanque ; il souhaite savoir s'il serait possible d'étudier la réalisation d'un terrain supplémentaire à côté de l'existant. Il communique la dimension actuelle du terrain (5 m de large et 15 m de long) et ajoute que les dimensions officielles des terrains de pétanque sont de 4 m de large et de 15 m de long, ce qui porterait l'emprise supplémentaire à 3 m (largeur) sur 15 m. Pour ce faire, il propose d'empiéter sur l'espace dédié aux agrès. Il informe que la plantation d'un arbre faisant de l'ombre serait également un grand plus.

M. Lowe indique qu'ils ont étudié la proposition et que le terrain actuel pourrait être agrandi. Des offres ont été demandées. Ils reviendront avec des informations sur la possibilité de le réaliser.

Mme Dittli-Lemoing relève que la commune a reçu CHF 30'000 de la part de Comita. A l'époque, elle avait demandé de les utiliser pour créer une 2^{ème} piste ; elle n'avait pas reçu de réponse.

M. Lowe indique qu'en termes de financement, le tout sera abordé dès que la faisabilité aura été étudiée et qu'un budget plus précis sera établi.

La deuxième question de M. Kuhn est relative au radar. Il demande le coût d'un radar pédagogique et si la Commune envisage un tel achat, car il semblerait que ce soit le meilleur moyen de rendre attentifs les automobilistes au respect des limites de vitesse et de permettre une conduite plus calme sans devoir faire des aménagements coûteux et fixes. (M. Lowe a répondu à cette question sous le point 5).

Question de M. Facchin

M. Facchin demande où en est le projet du 30 km/heure à Commugny et quels sont les obstacles. (Mme Ansermet y a répondu au point 5).

Question de M. de la Fuente

M. de la Fuente souhaite connaître les dernières mesures prises par la Municipalité concernant la planification énergétique à Commugny, inscrite dans le Plan Énergie et Climat Communal (PECC). Plus concrètement, il demande si le mur en pierre de plus de 300m² exposé au sud de la route de Divonne, entre le chemin le Barrauraz et le chemin de Chaussey, pourrait être une opportunité pour développer la production d'électricité photovoltaïque.

M. Lowe indique que la possibilité technique d'utiliser des panneaux photovoltaïques sur le mur n'a pas été examinée en termes réglementaires, car il s'agit d'un emplacement en bordure d'une route cantonale. Il se questionne quant à la position verticale des panneaux par rapport à leur rendement.

Question de Mme Dittli-Lemoing

Mme Dittli-Lemoing demande si la Municipalité a reçu une réponse du Canton concernant la lettre des syndicats de Terre Sainte contre la décharge de Commugny et de Chavannes-de-Bogis. (M. Wohlschlag y a répondu au point 5).

La deuxième question de Mme Dittli-Lemoing concerne le fait que Tannay ait dit non à la faisabilité de l'étude de fusion des communes de Terre Sainte. En outre, le référendum de Coppet soulève des questions. Elle demande s'il ne serait pas raisonnable d'y renoncer étant donné qu'une meilleure péréquation tombe à l'eau et qu'un manque de solidarité des Communes de Terre Sainte pointe.

M. Wohlschlag demande des précisions.

Mme Dittli-Lemoing demande s'il y aura une continuité du projet dans l'alternative où les communes de Tannay et de Coppet ne participent pas à l'étude de fusion.

M. Wohlschlag répond que Tannay a dit non ; Coppet se décidera le 3 septembre. A ce stade, il est trop tôt pour se prononcer.

12. Divers

Le Président rappelle que 5 rapports finaux ont été envoyés avec les documents relatifs à la séance.

Le Président a reçu la brochure concernant le 20^{ème} anniversaire de l'AdCV dont fait partie Commugny ; elle est à disposition des conseillers intéressés.

Après avoir pris contact avec la préfecture, le Président mentionne que la Préfète a indiqué que la lecture du procès-verbal de décision était superflue, celle-ci est ainsi supprimée. Le procès-verbal de décision sera toutefois affiché aux piliers publics et placé sur le site internet.

Le Président indique que Mme Ansermet lui a adressé une lettre ; après deux années de riche et intense travail à la Municipalité, elle souhaite se retirer. Il lit le courrier de démission. Mme Ansermet quitte pour des raisons professionnelles et familiales.

M. Wohlschlag prend la parole en indiquant notamment que la décision de Mme Ansermet est compréhensible au vu de la charge de travail dans le dicastère qui lui a été confié. Il lui souhaite plein de satisfaction dans la suite de ses activités, après l'avoir vivement remerciée.

Le Président indique que l'arrêté de convocation relatif à l'élection complémentaire sera apposé aux piliers publics ces prochains jours. Il rappelle les dates importantes :

- Dépôt des listes : lundi 7 août 2023 à midi
- Élection, 1^{er} tour : dimanche 3 septembre 2023 (majoritaire, majorité absolue)
- Dépôt des listes : mardi 5 septembre 2023 à midi
- Élection, 2^{ème} tour : dimanche 24 septembre 2023 (majoritaire, majorité relative).

M. Wohlschlag indique que Mme Riccio, Boursière, quitte la commune pour un retour sur sa terre natale. Il prend la parole pour la remercier de tout le travail accompli.

M. Wohlschlag demande à Mme Sereno-Régis et à MM. Palma et Das Neves de rejoindre l'assemblée. Il retrace en quelques mots la carrière de la Secrétaire municipale, Mme Nicole Sereno-Regis et la remercie chaleureusement pour ses trente-six années de dévouement pour la Commune. Tout en relevant qu'elle est un exemple de loyauté, il lui souhaite plein succès pour sa retraite.

Le Président prononce à son tour quelques mots et salue l'étendue des travaux effectués.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
Mercredi 4 octobre 2023 à 19h45.**

La séance est levée à 22h37.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Catherine Weber